

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**

Gecimed

INITIEE PAR LA SOCIETE

 **gecina**

Présentée par

 **NATIXIS**

Prix de l'Offre : 2,06 euros par action Gecimed

Durée de l'Offre : 10 jours de négociation

**Informations relatives aux caractéristiques,
notamment juridiques, financières et comptables, de Gecimed**

 | **AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

Le présent document relatif aux autres informations de la société Gecimed a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 22 juin 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Gecimed.

Le présent document intègre par référence (i) le document de référence de Gecimed enregistré par l'AMF le 28 avril 2011 sous le numéro R.11-0019, (ii) l'actualisation du document de référence de Gecimed déposée auprès de l'AMF le 22 juin 2011 sous le numéro D.11-0215-A01, et complète la note d'information conjointe relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Gecimed, initiée par la société Gecina, sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°11-248 par une déclaration de conformité en date du 21 juin 2011.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Gecimed (www.gecimed.fr) et peuvent être obtenus sans frais auprès de GECIMED, 14-16, rue des Capucines, 75084 Paris cedex 02, et de Natixis BFI / ECM, 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	2
2. COMMUNIQUEES DE PRESSE DIFFUSES DEPUIS L'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	3
2.1 Communiqué de presse en date du 4 mai 2011	3
2.2 Communiqué de presse en date du 5 mai 2011	3
2.3 Communiqué de presse en date du 16 mai 2011	4
2.4 Communiqué de presse en date du 31 mai 2011	4
2.5 Communiqué de presse en date du 1 ^{er} juin 2011.....	5
2.6 Communiqué de presse en date du 8 juin 2011.....	5
2.7 Communiqué de presse en date du 21 juin 2011.....	5
3. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A GECIMED	6

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Gecimed (« **Gecimed** » ou la « **Société** ») figurent dans le document de référence de Gecimed pour l'exercice social au 31 décembre 2010 enregistré par l'AMF le 28 avril 2011 sous le numéro R.11-0019, ainsi que dans l'actualisation du document de référence déposée le 22 juin 2011 auprès de l'AMF sous le numéro D.11-0215-A01, sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Ce document est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Gecimed (www.gecimed.fr). Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès de Gecimed, 14-16, rue des Capucines, 75084 Paris cedex 02, et de Natixis, 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris.

Les faits nouveaux significatifs intervenus depuis l'enregistrement du document de référence et son actualisation précités sont inclus ci-après dans le présent document.

2. COMMUNIQUES DE PRESSE DIFFUSES DEPUIS L'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE

2.1 Communiqué de presse en date du 4 mai 2011

PUBLICATION DE L'INFORMATION TRIMESTRIELLE AU 31 MARS 2011 Une croissance renforcée par les nouveaux établissements

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31-mars-11</i>	<i>31-mars-10</i>	<i>Var%</i>
<i>Chiffre d'affaires trimestriel</i>	<i>12 676</i>	<i>10 843</i>	<i>+16,9%</i>

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 12,7 millions d'euros au 31 mars 2011 contre 10,8 millions d'euros au 31 mars 2010, soit une progression de 16,9%. Les établissements en exploitation ont connu une progression des loyers de 0,5% à périmètre comparable liée à l'indexation des contrats de bail.

La solide progression des loyers provient des extensions de deux établissements, procurant un complément de loyer de 1,7% mais surtout, pour 14,7% des loyers des établissements du Havre et de Gien exploités par Générale de Santé, loués respectivement le 1er juin 2010 et le 1^{er} août 2010.

En outre, Gecimed poursuit la croissance de son patrimoine avec le lancement des travaux de construction d'un nouvel établissement situé à Annemasse qui est entièrement pré-loué et dont la livraison est prévue pour l'été 2012.

Christophe Clamageran a réaffirmé la stratégie de croissance et de rotation des actifs, le portefeuille d'actifs de Gecimed devant atteindre 1 milliard d'euros à la fin du premier semestre grâce à l'acquisition en cours d'un portefeuille de 30 établissements médico-sociaux exploités par DVD et Korian, représentant un investissement de 230 millions d'euros.

2.2 Communiqué de presse en date du 5 mai 2011

Inauguration de la polyclinique de Gien par Xavier Bertrand

Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé a inauguré en avril dernier le Pôle de Santé du Giennois, constitué du rapprochement entre le centre hospitalier public Pierre Dézarnauld et la Clinique Jeanne d'Arc de Gien, exploitée par Générale de Santé et propriété de Gecimed.

Ces deux établissements sont amenés à collaborer étroitement dans le cadre d'un Groupement de Coopération Sanitaire. Ce partenariat public-privé prend la forme d'une mutualisation de certaines infrastructures : la clinique met à disposition de l'hôpital un bloc opératoire pour l'activité de gynécologie et de gastro-entérologie et les urgences en chirurgie, le centre hospitalier la banque de sang et la radiologie.

Gecimed, à la fois investisseur et maître d'ouvrage, est intervenu sur financement et la construction de la clinique Jeanne d'Arc, d'une capacité de 130 lits et places. Cette réalisation s'inscrit dans la continuité d'une politique de partenariat que Gecimed a initiée en 2006 et qui vise à accompagner ses locataires exploitants dans leurs besoins immobiliers.

2.3 Communiqué de presse en date du 16 mai 2011

Gecina envisage de déposer un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Gecimed

Gecina, qui détient 98,6% de Gecimed, envisage de déposer un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Gecimed. Gecina estime en effet qu'il n'est plus opportun de conserver sa filiale Gecimed en tant que structure cotée.

Le cabinet Ricol Lasteyrie & Associés a été désigné en qualité d'expert indépendant par le conseil d'administration de Gecimed, à l'effet de délivrer une attestation d'équité sur le prix d'offre qui sera fixé par Gecina.

Ce projet d'offre devrait être déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mai 2011. Dans cette attente, le cours de l'action Gecimed est suspendu. Le paiement d'un dividende de 0.17 € par action, qui sera proposé à l'Assemblée générale de Gecimed le 30 mai 2011, n'est pas remis en question par cette opération.

2.4 Communiqué de presse en date du 31 mai 2011

Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2011

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de Gecimed, réunie au siège social de la société 14-16, rue des Capucines à Paris 2^{ème}, le lundi 30 mai 2011, sous la présidence de Christophe Clamageran, a approuvé les comptes de l'exercice 2010 ainsi que les résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'exception de la quatrième résolution qui n'a pu être mise aux votes compte tenu d'un défaut de quorum. Une Assemblée sera réunie sur seconde convocation pour statuer sur cette résolution.

Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Mixte seront prochainement disponibles sur le site : www.gecimed.fr

Dividende

L'Assemblée Générale a décidé de verser un dividende par action de 0.17 euro en numéraire, qui sera mis en paiement le 8 juin 2011.

Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions Gecimed, initiée par Gecina

Le Conseil d'Administration réuni ce jour, a, au vu du rapport de l'expert indépendant, rendu à la majorité un avis motivé favorable sur le projet d'offre publique de retrait initiée par Gecina qui sera suivie d'un retrait obligatoire et dont le prix a été fixé à 2.06 euros par action. Ce prix tient compte du paiement du dividende de 0.17 euro par action Gecimed devant intervenir le 8 juin prochain avant l'ouverture de l'offre.

Ce projet d'offre sera déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mai 2011.

2.5 Communiqué de presse en date du 1^{er} juin 2011

Maintien de la suspension de la cotation des actions Gecimed

A la suite du dépôt par Gecina d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Gecimed, la suspension de la cotation des actions Gecimed sera maintenue jusqu'à la date d'ouverture de cette offre. Il est rappelé que le paiement du dividende, d'un montant de 0,17 euro par action, aura lieu le 8 juin prochain et que l'offre, dont l'ouverture sera postérieure à ce paiement, sera réalisée au prix de 2,06 euros coupon détaché, une fois déclarée conforme par l'AMF.

2.6 Communiqué de presse en date du 8 juin 2011

Avis de Convocation

Les actionnaires de la société Gecimed sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, sur seconde convocation :

Lundi 20 juin 2011 à 15 heures

Au siège social de la Société : 14-16 rue des Capucines – 75002 PARIS

L'avis de convocation est publié au BALO et dans le journal d'annonces légales « Le Publicateur Légal » du 8 juin 2011.

La Société adressera directement à tous les actionnaires nominatifs les formulaires de votes par correspondance et par procuration.

En outre, la Société tient à la disposition des propriétaires d'actions sous la forme au porteur des formulaires de procuration et de vote par correspondance sur simple demande écrite adressée au siège social de Gecimed par voie postale à l'adresse susmentionnée, par télécopie au 01 40 40 64 81 ou par voie électronique à l'adresse assemblee@gecimed.fr et reçue au plus tard six jours avant la date de seconde réunion de l'Assemblée, soit le 14 juin 2011.

Tous les documents relatifs à cette seconde réunion d'Assemblée sont tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société.

En outre, les informations et documents prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, ont été publiés sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.gecimed.fr>.

2.7 Communiqué de presse en date du 21 juin 2011

Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Gecimed, réunie sur seconde convocation au siège social de la Société 14-16, rue des Capucines à Paris 2^{ème}, le lundi 20 juin 2011, sous la présidence de Christophe Clamageran, a approuvé la résolution unique portant sur les conventions réglementées qui n'avait pas pu être mise aux votes compte tenu d'un défaut de quorum.

3. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A GECIMED

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé et diffusé le 22 juin 2011, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur les actions Gecimed, initiée par Gecina. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Christophe Clamageran
Président Directeur Général